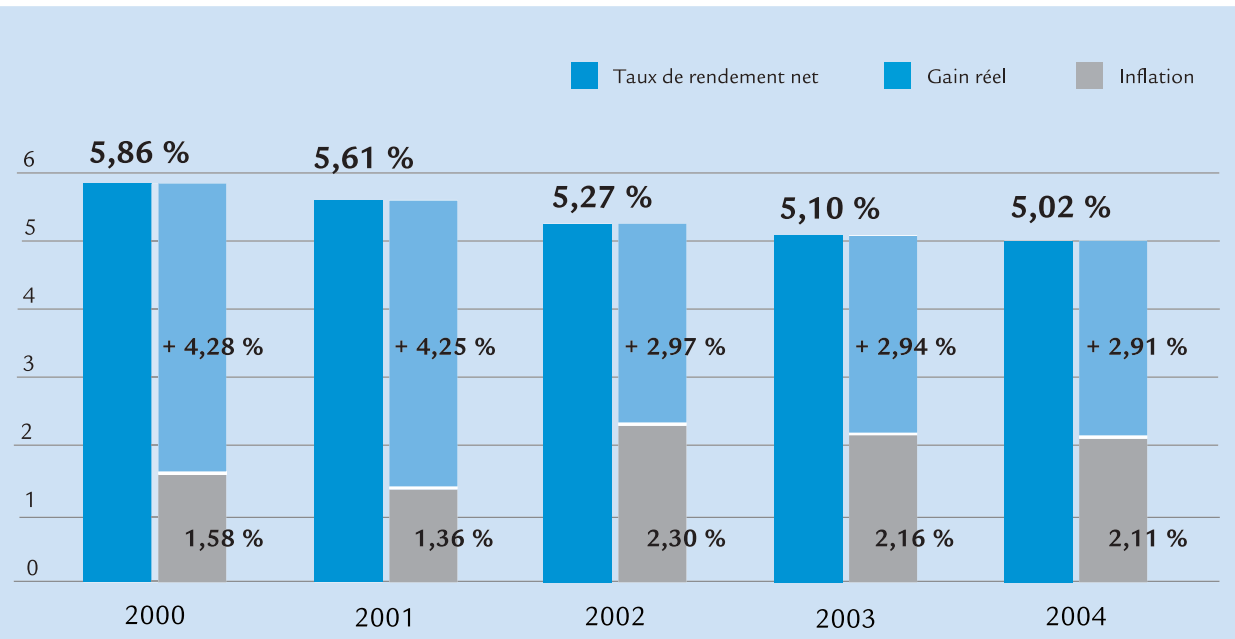


Swiss Life Liberté



Historique des taux de rendement net* de l'actif général SwissLife Assurance et Patrimoine



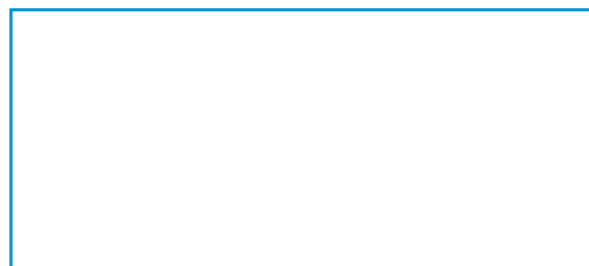
* rendements nets sur l'épargne constitué, hors prélèvements sociaux.

Swiss Life Une marque de qualité pour des clients de qualité.

- La solidité et le dynamisme d'un Groupe suisse, présent en France depuis plus de 100 ans.
- Un savoir-faire en assurance, une expertise reconnue sur les métiers de la retraite, de la santé et de la prévoyance pour vous, particuliers, professionnels indépendants ou chefs d'entreprise.

Avec Swiss Life Liberté, vous choisissez un service de qualité.

N'hésitez pas à consulter votre conseiller Swiss Life !



SwissLife Assurance et Patrimoine
Siège social :
86, boulevard Haussmann
75380 Paris Cedex 08
SA au capital de
€ 75.000.000
Entreprise régie par le
Code des Assurances
341.785.632 RCS Paris

www.swisslife.fr

Orientez vous-même votre épargne
en fonction de vos projets
et des marchés financiers

Swiss Life Liberté

Contrat d'assurance vie multisupports





Swiss Life Liberté

Swiss Life Liberté est un contrat multisupports qui vous permet d'investir sur des fonds libellés en euros ou en unités de compte qui correspondent chacun à un profil de risque. Vous disposez donc d'un produit idéal pour vos placements à moyen-long terme.

*Vous souhaitez dynamiser votre épargne et diversifier vos placements. Vous avez des projets à financer à moyen terme : agrandissement de votre logement, financement des études des enfants, voyages lointains... Découvrez **Swiss Life Liberté**, un contrat d'assurance vie qui vous offre la souplesse d'orienter vous-même votre épargne !*

La libre composition de votre contrat

Choisissez une solution simple...

Il vous est proposé de choisir comme supports d'unités de compte de votre contrat d'assurance vie multisupports, entre trois fonds diversifiés **Équilibre, Dynamique et Evolutif**, correspondant chacun à un style de gestion en adéquation avec votre horizon de placement et votre sensibilité au risque.

Ces fonds sont composés d'OPCVM de différentes classes (obligations, actions françaises, européennes ou internationales...) et sont gérés par Swiss Life Asset Management (France), la société de gestion du Groupe Swiss Life.

sécurisée...

Vous pouvez aussi choisir de mettre votre épargne à l'abri des fluctuations, vous disposez du support libellé en euros : « **Sécurité** ».

Avec ce fonds, les intérêts et les participations aux bénéfices de votre contrat d'assurance vie sont définitivement acquis chaque année.

ou sophistiquée

Vous connaissez les marchés financiers et vous savez précisément vers quel type de placement vous souhaitez vous orienter. Avec votre contrat d'assurance vie **Swiss Life Liberté**, vous pouvez opter pour des fonds qui couvrent une large gamme d'instruments financiers, de zones géographiques et de secteurs économiques.

Ces fonds sont gérés soit par **Swiss Life Asset Management (France)** soit par des sociétés de gestion rigoureusement sélectionnées :

Franklin Templeton IF, Tocqueville Finance, HSBC AME, Carmignac Gestion...

Une option indispensable à la souscription : la garantie plancher

Pour vos supports en unités de compte, la garantie plancher permet le versement d'un capital supplémentaire plafonné à vos bénéficiaires, pour compenser une éventuelle moins-value lors du décès de l'assuré. Bien sûr, vous ne payez une cotisation que si la garantie peut jouer, c'est-à-dire si votre contrat est en moins-value latente.

Un fonctionnement simple

Optez pour des versements libres ou programmés

Vous pouvez alimenter votre contrat d'assurance vie par des versements libres effectués quand vous le décidez.

Vous pouvez aussi choisir de verser régulièrement (chaque mois, trimestre, semestre ou année) un montant défini à l'avance, par prélèvement automatique. C'est une manière souvent plus facile d'épargner.

Vous pouvez bien sûr effectuer à tout moment des versements exceptionnels.

Faites arbitrer à votre convenance

Quand vous le souhaitez, vous pouvez demander le transfert de tout ou partie de l'épargne déposée sur un fonds, vers un ou plusieurs autres fonds. Dès la réalisation de l'opération demandée, un document vous sera adressé.

Sécurisez vos plus-values latentes

Vous pouvez sécuriser automatiquement vos plus-values dès qu'elles atteignent un certain niveau (15, 20 ou 25 %) en les transférant sur le fonds en euros.

Faites modifier les supports sélectionnés à tout moment

Vous pouvez également orienter différemment vos versements réguliers et faire modifier la répartition de votre épargne sur les fonds initialement choisis.

Il vous suffit d'en faire la demande. Dès le mois suivant, vos cotisations seront affectées selon vos nouveaux choix.

Disposez de votre épargne

A tout moment et sans pénalité de notre part, vous pouvez obtenir le rachat anticipé de tout ou partie de votre épargne.**

Si vous souhaitez disposer de revenus réguliers, vous avez la possibilité de demander des rachats partiels programmés.

Vous pouvez également demander une avance sur votre contrat, que vous pourrez par la suite rembourser en une ou plusieurs fois.

Une information transparente

Lors de la souscription, il vous est remis les prospectus simplifiés A.M.F. des fonds que vous avez sélectionnés, et toutes les informations prévues par la Loi de Sécurité Financière.

Des fiches de reporting sont à votre disposition auprès de votre interlocuteur commercial habituel. Elles vous donnent des informations détaillées sur vos supports de placement : leur évolution, les historiques de performances...

Vous avez ainsi tous les outils et toutes les informations pour procéder à une sélection en adéquation avec vos objectifs et faire adapter en permanence votre contrat.

Les avantages de l'assurance vie

Une grande souplesse

Swiss Life Liberté vous permet de recevoir au terme de votre contrat le capital, les intérêts et les plus-values dégagées.

Au-delà, il est prorogable aux conditions en vigueur à cette date.

* Les Dossiers de l'Épargne - Guide 2005 Assurance Vie - n° 47 - mars 2005
** Sous réserve des droits du bénéficiaire acceptant, le cas échéant.

Il permet également de protéger votre famille ou vos proches : en cas de décès, le capital constitué est transmis aux bénéficiaires désignés dans des conditions fiscales favorables.

Une fiscalité particulièrement intéressante

Vous bénéficiez des avantages fiscaux liés au régime de l'assurance vie :

- Au terme de votre contrat, ou en cas de retrait partiel ou total, les revenus et plus-values sont imposables à votre choix :
 - soit par intégration dans le barème progressif de l'impôt sur le revenu,
 - soit par prélèvement forfaitaire de :
 - 35 % en cas de sortie avant 4 ans,
 - 15 % en cas de sortie entre 4 et 8 ans,
 - 7,5 % en cas de sortie au-delà de 8 ans, après un abattement annuel de 4.600 € pour une personne seule et de 9.200 € pour un couple soumis à imposition commune.
- En cas de décès, pour les cotisations versées avant 70 ans, les capitaux transmis sont exonérés de droits de succession. Une taxe forfaitaire de 20 % seulement s'applique au-delà de 152.500 € par bénéficiaire, tous contrats confondus.

Les prélèvements sociaux ne sont pas applicables sur les capitaux versés en cas de décès.
- Swiss Life Liberté peut être proposé dans le cadre du pack SwissLife Intergénération pour accueillir le montant d'un don manuel. Cette formule simple à mettre en oeuvre (dans le cadre d'un pacte adjoint) vous apporte, en plus des avantages de l'assurance vie, une solution originale et fiscalement intéressante pour maîtriser la transmission du patrimoine : franchise ou réduction des droits de succession.

Les avantages spécifiques liés aux contrats multisupports

Les contrats multisupports bénéficient d'avantages qui leur sont propres :

- Les prélèvements sociaux sur les plus-values et sur les intérêts ne sont effectués qu'en fin de contrat ou à l'occasion d'un rachat partiel ou total. Les sommes correspondantes contribuent donc à faire fructifier votre épargne durant la vie du contrat.